**SYNDICAT INTERCOMMUNAL D’ADDUCTION D’EAU POTABLE**

**DE LA VIGNE AUX CHAMPS**

**2 RUE DES SABLES – 41140 THESEE**

**COMPTE RENDU REUNION DU COMITE SYNDICAL**

**SEANCE DU 21 FEVRIER 2023**

L’an deux mil vingt-trois, le vingt et un février, à dix-huit heures quinze,

Le Comité Syndical, légalement convoqué le quatorze février 2023, s’est réuni dans la salle du conseil municipal de la commune de MONTHOU-SUR-CHER, sous la présidence de Monsieur MARINIER Jean-François.

**Présents** : MM. MARINIER Jean-François – BOUCHER Jean-Claude - CHARLUTEAU Daniel – ALLION Gilles – ROSET Jean-Jacques – ARMAND Hubert – GILLET Jean-Luc, Titulaires,

**Excusés ayant donné un pouvoir** : M. TROTIGNON Michel donne pouvoir à M. CHARTIN Joël, M. YOUST Johnny donne pouvoir à M. CHARLUTEAU Daniel.

**Absents** : Mme POULLAIN Anne-Laure, M. BRAULT Jean-Luc, M. LAVEYSSIERE Hervé

La séance est ouverte à 18h15.

**DESIGNATION D’UN(E) SECRETAIRE DE SEANCE**

M. ARMAND Hubert est nommé secrétaire de séance.

**VALIDATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL SYNDICAL DU 15 DECEMBRE 2022**

Les membres du conseil syndical valident le compte rendu du conseil du 15 Décembre 2022 dont l’ordre du jour était le suivant :

- Délibération – Vente du camion benne à M. BACHELIER Rémi

- Délibération – Délégation accordée au président en cas de cession d’un bien

- Décision modificative – Opérations de cession

- Délibération – Recrutement d’un agent technique

- Délibération – Mandatement des factures d’investissement

- Délibération – Admissions en non-valeurs

- Facturation autonome – Point sur la rencontre avec le syndicat des eaux de Ruffin

- Assignation du SIAAM – Facturation de l’EACIEA à Pontlevoy

- Plan de crise

- Questions diverses

**DELIBERATION – CREATION D’UNE REGIE AUTONOME ET MISE EN PLACE D’UNE INDEMNITÉ POUR LES REGISSEURS**

Le 29 novembre 2022, une rencontre avait été organisée avec le personnel du syndicat des eaux de Ruffin, comme cela avait été présenté lors du conseil syndical du 15 décembre 2022.

Le 26 janvier 2023, un rendez-vous a été organisé avec le comptable public du SGC de Romorantin, M. DEVOS.

Ce dernier, est favorable à notre démarche et accepte de nous accompagner dans les démarches, qui sont les suivantes :

* Création, en premier lieu, de la régie de recettes autonome par délibération du SIAEP
* Délibération concernant l’affectation d’une prime de responsabilité pour les régisseurs
* Rédaction des arrêtés de nomination du régisseur principal, du régisseur suppléant et du mandataire
* Ouverture, par le SGC de Romorantin, de notre compte DFT (compte de dépôt de fonds au Trésor) auprès de la Banque Postale (Noyers sur Cher).

En passant en régie autonome, le SIAEP pourra proposer à ses abonnés le règlement de leurs factures par :

* Chèque (envoi à Lille ou dépôt au syndicat)
* Espèces
* Carte bancaire
* Virement
* Prélèvement semestriel ou mensuel
* Paiement en ligne (site internet ou portail abonnés)

Concernant la gestion des échéanciers, nous pensions pouvoir les gérer en autonomie totale.

Malheureusement, le SGC souhaite nous imposer un délai de 60 jours au-delà duquel il en récupèrera la gestion.

Ce système revient à ce que nous connaissons actuellement et qui ne nous convient plus.

Les impressions de nos factures étaient jusqu’à présent prises en charge par le SGC, via le portail sécurisé Escale.

Dans le cadre de cette régie autonome, notre syndicat pourrait être amené à récupérer ces impressions, les envois et l’affranchissement.

Il conviendra donc, si nécessaire, de s’assurer que le copieur actuel est en capacité de traiter des impressions en nombre (un rendez-vous a été fixé le 28 février avec la société IBS).

Les imprimeurs ISF et Les Presses Montrichardaises ont été contactés. Nous attendons leurs devis.

Afin de clarifier les deux sujets évoqués ci-dessus (échéanciers et impressions), un mail a été envoyé au comptable public mardi 20 février.

Si nous n’obtenons aucune réponse d’ici le milieu de semaine prochaine, nous prendrons contact directement avec la DGFIP de Blois.

Le SIAEP devra sécuriser les fonds reçus de ses abonnés. Un coffre sera donc commandé prochainement.

L’agence MMA a été contactée ce jour, ce coffre sera ajouté dans nos contrats et sera donc assuré au même titre que nos autres biens.

Enfin, la société JVS Mairistem qui gère notre logiciel de facturation, a été contactée afin de rapidement mettre en forme notre portail abonnés.

Point communication :

La création de notre régie autonome nécessite une large campagne de communication.

Dans un premier temps, et avant la fin du mois de mars, un bulletin d’information sera diffusé dans nos communes.

Monsieur ARMAND a proposé un texte qui a été validé. Ce document sera transmis aux maires des communes, accompagné d’un courrier.

Dans un second temps, des courriers complémentaires, dissociant nos abonnés non prélevés de nos abonnés prélevés, seront rédigés.

Notre listing compte à ce jour :

* 2474 contrats hors prélèvement bancaire
* 1315 contrats en prélèvement semestriel
* 1544 contrats en mensualisation

Nos abonnés prélevés devront absolument être informés du changement d’IBAN.

L’IBAN du SGC ne pourra plus être utilisé et devra donc être remplacé par l’IBAN de notre compte DFT.

Après avoir discuté de l’ensemble de ces sujets, les membres du conseil syndical, à l’unanimité :

* Ont validé la création de la régie autonome du SIAEP de La Vigne aux Champs, dont découlera l’affectation d’une prime de responsabilité pour les régisseurs

**DELIBERATION – CREATION D’UN EMPLOI PERMANENT**

Suite à la démission de M. GIBERT Anthony, Monsieur AUBRY Jena-Mary avait été retenu pour le remplacer.

Malheureusement, Monsieur AUBRY n’a pas jamais donné suite à nos propositions.

Le syndicat a donc dû relancer une campagne de recrutement.

Trois personnes se sont présentées. La candidature de M. BLIN Romain a été validée par les élus et les responsables techniques.

Afin de pouvoir valider son entrée dans notre collectivité à compter du 06 mars prochain, une délibération doit être prise, validant la création d’un emploi permanent.

Monsieur BLIN sera recruté en tant qu’adjoint technique, sur un contrat de droit public d’une durée d’un an renouvelable.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil syndical acceptent à l’unanimité de créer cet emploi permanent.

La création du poste ainsi que sa déclaration de vacance ont été effectuée ce jour sur le site Emploi Territorial.

**BALISES DE REPÉRAGES DES BORNES INCENDIE**

Messieurs MANGIN et GUIRAUD, responsables techniques ont présenté un modèle de balise permettant le repérage des bornes incendie.

Des balises hautes, de couleur rouge et en plastique, très facilement identifiables et qui seront à adapter selon les types de bouches incendie et selon leur emplacement.

Le conseil syndical est favorable à l’acquisition de ces balises.

Leur achat et leur identification et leur pose seraient assurés par le SIAEP de La Vigne aux Champs qui les refactureraient ensuite en hors taxes aux communes.

Le SIAEP, s’il passe commande en grand nombre, pourra peut-être bénéficier de tarifs préférentiels.

Cette présentation a soulevé plusieurs sujets :

* Sur la commune de Pontlevoy, les bouches incendie devront être repeintes en rouge. Il conviendra cette fois ci d’utiliser une peinture époxy.
* Le prix d’une bouche incendie est d’environ 700 euros et celui d’un poteau incendie de 1.500 euros.

Il conviendrait peut-être de réfléchir à l’intérêt de privilégier désormais la pose de bouches incendie.

D’autant plus qu’elles présentent l’avantage d’être plus faciles à utiliser pour les pompiers et moins faciles à détourner par les gens du voyage.

* L’interdiction de stationner devant les bouches et poteaux incendie revient à la charge des communes

Abija et Daniel mettront en place, pour chaque commune, le contrôle des débits des bouches incendie qui doit se faire tous les deux ans. Le SDIS 41 est en attente du contrôle 2023.

* Le débit des poteaux incendie devra être déduit à 80 m3/h

Une convention intégrant toutes ces données sera rédigée pour le mois de mars 2023.

Elle viendra définir les responsabilités du SIAEP et des communes.

**QUESTIONS DIVERSES**

* Conseil syndical pour le vote du budget : Prévu le jeudi 30 mars 2023 à 18h15

Salle du conseil municipal de Monthou-sur-Cher.

Un sujet important est à prendre en compte pour l’élaboration de notre budget.

Dans quelle mesure augmenter le prix de l’eau, au vu de la hausse de nos charges.

Nos factures EDF nous coûteront environ 60.000 euros de plus sur l’exercice 2023.

Et chaque année nous enregistrons 6,5 % de perte sur nos ventes d’eau.

Pour le vote du budget, trois propositions de hausse du prix de l’eau pourraient être faites :

Une prévision basée sur une hausse de 10%

Une prévision basée sur une hausse de 20%

Une prévision basée sur une hausse de 30%

Monsieur MARINIER a présenté le bilan des réunions auxquelles il assiste.

Le Loir et Cher est en rouge quand à son niveau de réserve en eau potable. La situation devient critique.

Des baisses de puisage pourraient être imposées aux communes, aux agriculteurs…

* Monsieur GILLET a fait part de la demande des pompiers de Pontlevoy/Thenay.

Ils souhaiteraient visiter le château d’eau de Pontlevoy afin d’anticiper une éventuelle intervention.

Une visite sera organisée par le SIAEP dès lors que leur demande officielle aura été rédigée.

* Monsieur ARMAND a évoqué le dossier de l’entreprise MAM SATEMA.

Un huissier s’est déplacé sur site le 21 février.

Il a été mandaté par la justice pour réaliser une vente aux enchères mobilières des biens contenus sur et dans le site, au profit de salariés en attente de salaires.

* Deux projets sont mis en relief pour l’exercice 2024
* Le renforcement et la sécurisation du réseau sur la commune de Saint-Romain-sur-Cher (le long de l’autoroute puis rue de Monteriou…)

Le cahier des charges de cette opération serait confié au cabinet DUPUET.

* Pose de stabilisateurs sur notre réseau – Des subventions seraient envisageables.

Une étude sera effectuée par le cabinet HADES en 2023 pour un lancement du projet en 2024.

* En complément, sur les exercices 2023 et 2024, le SIAEP devra continuer à travailler sur les fuites, sur la commune de Noyers sur Cher.
* Afin de limiter les impacts des hausses de tarifs d’EDF, depuis le mois d’octobre, le SIAEP travaille sur la maîtrise de ses consommations.

Le pompage des stations est modifié selon les heures pleines et les heures creuses.

La séance est levée à 20h00